



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER - E312

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.441-1-5 ;

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR » et notamment son article 97 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2017 portant modification de la composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de la communauté d'agglomération de Saint-Omer ;

**Vu** la délibération n°D441-20 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer « Lancement de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat de l'agglomération du Pays de Saint-Omer » ;

**Vu** la délibération n°D167-17 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer « Politique de l'habitat – Conférence Intercommunale du Logement - modification de la composition » ;

**Vu** la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère départementale, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à la Conférence Intercommunale du Logement de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 13 janvier 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY